

CERTIBIOCIDÉ : FORMER POUR MIEUX UTILISER

En quelques mots ...

Il vise à former les professionnels ayant acquis ou qui utilisent certains produits*, pour en promouvoir une utilisation raisonnée, durable et sûre.

L'objectif : protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits biocides.

* Les désinfectants biocides TP2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, TP3 Hygiène vétérinaire, TP4 Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Qui est concerné ?

- ✓ **Utilisateur professionnel** : toute personne qui utilise des produits biocides au cours de son activité professionnelle.
- ✓ **Distributeur** : toute personne qui exerce l'activité de mise en vente, de vente ou de distribution à titre gratuit.
- ✓ **Acquéreur** : toute personne qui choisit d'acquérir des produits biocides.
- ✓ **Décideur** : toute personne exerçant une fonction d'encadrement pour l'utilisation des produits biocides.

CERTIBIOCIDÉ permet de :

PROFESSIONNELS

Trouver une formation, [s'y inscrire et obtenir son certificat Certibiocide](#) pour utiliser, acheter ou vendre certains types de produits biocides.

Les certificats sont obtenus à la suite **d'une formation de 7 à 21 heures** (selon le certificat souhaité) et réalisées par un organisme habilité et répertorié. **Ils ont une validité de 5 ans.**

À l'issue de la formation, une vérification des compétences est organisée par l'organisme de formation en s'appuyant sur un test de

30 questions, validé par le ministère en charge de l'environnement. **Le certificat est validé à partir de 20 réponses justes.**

Les candidats ne réussissant pas le test, suivent une formation complémentaire de 2 à 7 heures de consolidation des compétences.

DISTRIBUTEURS

[Déclarer annuellement](#) ses effectifs détenteurs du certificat et leur numéro associé (article 11 de l'arrêté).

En parallèle, les personnes exerçant l'activité de distributeur tiennent un registre de vente à jour mentionnant notamment les produits et les quantités vendues ainsi que les numéros de certificats individuels des acquéreurs.

GP

[Vérifier la validité d'un certificat](#) à partir des informations disponibles dessus (nom, prénom et numéro de certificat du professionnel en question).

Pour plus d'informations...

Pour consulter la FAQ de Certibiocide, [cliquez ici !](#)

